

Je ne peux, en tant qu'architecte du C.A.U.E., juger de l'intérêt pédagogique de cette démarche, mais suis à même de porter un jugement sur cet exercice dit « Exercice dynamite de lecture de dessin technique ».

L'exercice en question ne peut être, à notre avis (C.A.U.E.) qu'un exercice de lecture et de compréhension de plans : une des différentes phases de l'initiation au dessin d'architecture (différent du dessin industriel).

Il doit venir après une initiation pure à la lecture de dessin (1) :

- le plan : les façades - les coupes - l'échelle - la signification des traits, leur grosseur - l'orientation ;
- l'utilisation des plans :
  - plans indicatifs : plans de permis de construire
  - plans d'exécution : uniques plans devant servir à la construction.

Ces connaissances doivent être acquises avant d'entamer l'exercice en question (2).

Cet exercice doit s'accompagner de documents nécessaires à la totalité de la compréhension, tels que :

- plans de masse et de situation et tous les plans de coupes ;
- explication de l'environnement et de l'histoire du ou des bâtiments :
  - pente des terrains
  - constructions en une ou plusieurs tranches
  - programme de départ défini par le particulier ou la collectivité
- explication des divers règlements auxquels sont soumises toutes les constructions :
  - règlements sanitaires départementaux
  - règlement contre l'incendie (pour bâtiments publics)
  - règles de la construction que l'on devrait toujours respecter.

— connaissance du budget prévu par le constructeur pour le bâtiment ou plus exactement le rapport du possible, cet élément a autant d'importance que l'ensemble des autres contraintes — un programme est-il ou était-il réalisable financièrement ? Peut-on acheter une Rolls pour le prix d'une 2CH ?

Ce n'est que munis de toutes ces données que l'exercice de lecture et de compréhension des plans présentés peut commencer.

Il est certain également que cet exercice doit être compris comme une lecture de plan quel qu'en soit l'auteur : enseignant, particulier, ou bureau d'architecte ; si cet exercice est présenté comme une critique au détriment d'un bureau d'architectes, il risque simplement de créer un doute sur la compétence des architectes (le prof. l'a dit) ; quand les élèves auront à établir un plan, ils ne seront pas en mesure seulement avec cette expérience de faire mieux, d'autant plus que cet exercice n'est qu'une critique et non une création — création qui devrait être la phase suivante de l'exercice.

**Remarques :**

1. C'est vrai.

La question est seulement de savoir combien de temps on va faire durer cette initiation.

Certains répondront cinq ans. D'autres plus.

Quant à moi avec une démarche et un matériel appropriés (voir à ce sujet « Le dessin technique fromage pédagogique » La Brèche n° 51 de sept. 79 et « Dessin industriel façon Renoir » (La Brèche) je compte selon l'âge des enfants, entre 3 et 5 heures d'appropriation active pour ce qui est du dessin industriel. Plus une heure environ pour ce qui est du dessin d'architecture. (A.L.).

2. C'est tout au moins la position de la pédagogie traditionnelle (L.E.P., F.P.A., etc.) basée sur des progressions bien rigoureuses.

Ce n'est pas celle d'une pédagogie plus active (Apprentissage, Compagnonage...) qui quant à elle écrirait plutôt : « La pratique de ces exercices permettant l'acquisition de ces connaissances ». (A.L.).

**RÔLE DU C.A.U.E.**

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), association loi 1901, créé à partir de la loi sur l'architecture en 1977, possède, parmi ses quatre missions, celle de sensibilisation du public aux problèmes de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

C'est dans le cadre de cette mission qu'il peut intervenir à la demande de l'enseignant, en aide et non en remplacement, pour un P.A.E. de type 3. (Rectificatif au texte de Jean Méric).

Ajout : Le C.A.U.E. de la Dordogne peut adresser la très intéressante relation — sous forme de roman-photo — d'une expérience animée par lui en 79-80 : « La classe de C.M.1 a construit sa maison ». (A. L.).

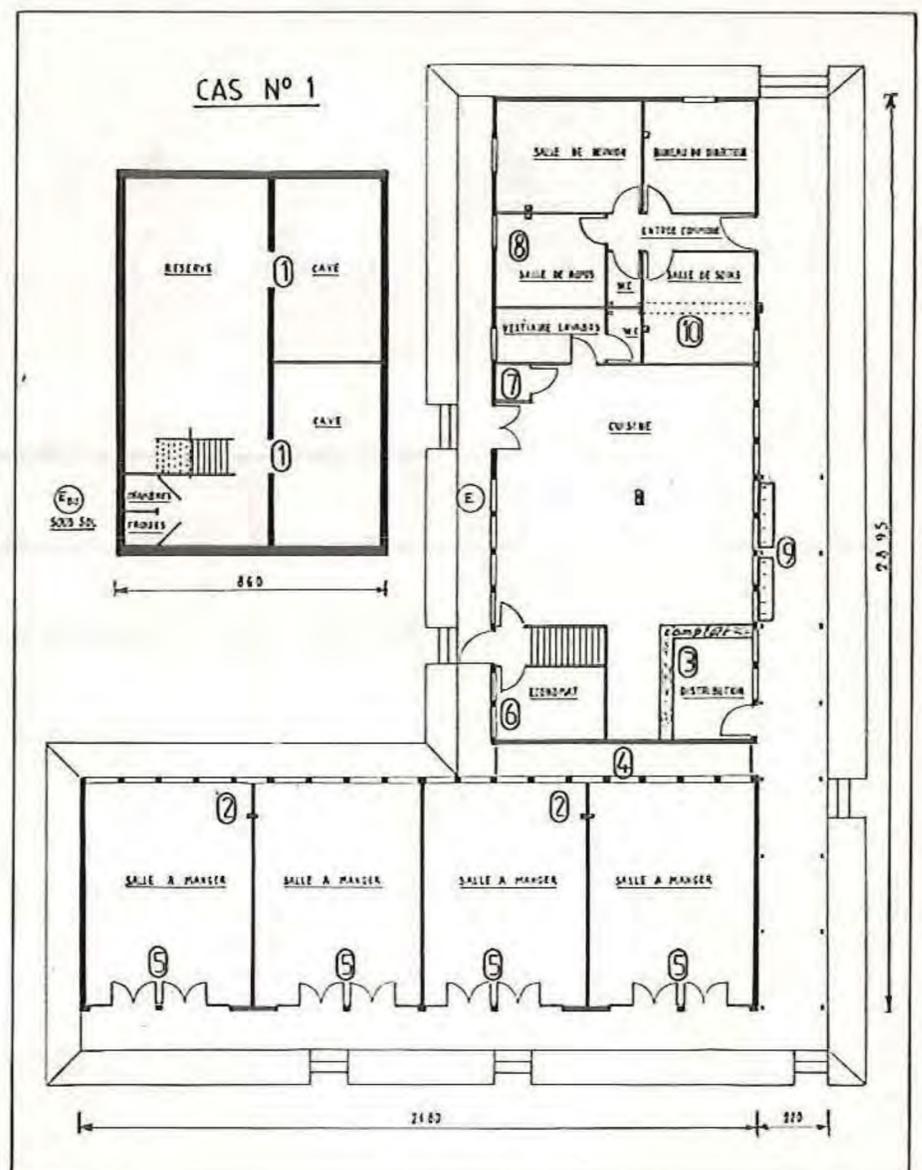
**CAS N° 1 :**

1) Il n'y a aucune porte dans les caves : risque de vol de denrées.

2) Une cloison débutant au milieu d'une fenêtre est-ce bien rationnel ?

Remarque de l'architecte C.A.U.E. : Le dessin n'est pas assez précis pour connaître la nature de la fenêtre (une cloison peut démarrer sur un meneau au milieu d'une fenêtre).

3) Pas de porte au comptoir : les employés de la cuisine



sont obligés de faire le tour du bâtiment pour se rendre aux salles à manger au moment du service.

**C.A.U.E. :** Voir règlement de sécurité, sinon erreur.

4) Cet endroit clos de quatre côtés ne sert apparemment à rien.

Au contraire, bloquant le passage entre cuisine et salles à manger, il oblige les plats à un détour par l'extérieur.

Problèmes en cas de pluie !

**C.A.U.E. :** En plus le réfectoire en est obscurci.

5) Les portes s'ouvrent vers l'intérieur. Interdit en collectivité ; risque de panique en cas d'incendie.

6) Pourquoi deux fenêtres pour ce petit local et une seule pour la salle de réunion ?

7) Destination de ce local ? Si c'est le « local-poubelles » il faudrait une porte sur l'extérieur. Sinon une fenêtre.

8) La salle de repos n'est-elle pas mal placée à côté de la salle de réunion ? On pourrait intervertir avec la salle de soins.

9) Les lavabos extérieurs semblent mal placés. Collision au moment des repas entre le circuit des rationnaires venus se laver les mains et celui des agents de service amenant les plats.

**C.A.U.E. :** d'accord mais économie ; arrivée canalisation d'eau et évacuation sans doute côté cuisine.

10) La gaine d'aération des W.C. ne pourrait-elle pas être orientée du côté opposé du bâtiment — où personne n'a à passer — plutôt que vers l'entrée des bureaux ?

**C.A.U.E. :** Y a-t-il vraiment un problème d'odeur ? Le manque d'orientation du plan ne peut permettre de donner une réponse.

#### CAS N° 2 :

1) L'escalier de l'étage ne parvient pas jusqu'au rez-de-chaussée !

2) La chambre quatre du rez-de-chaussée et le bureau de l'étage gagneraient à être intervertis (coin jour, coin nuit). Le bureau n'a d'ailleurs pas de fenêtre.

**Remarque de l'architecte C.A.U.E. :** Sur le toit il peut exister des chassis de toiture type Velux qui éclaireraient les combles.

Ils ne sont en tous cas pas indiqués sur le plan.

3) Deux salles de bains (dont une sans fenêtre) mais pas d'indication de W.C.

4) L'emplacement de la cheminée du salon ne correspond pas avec celui de la seule cheminée indiquée sur le toit.

5) Pas d'entrée au grenier.

6) Pas de porte ?

**C.A.U.E. :**

*Autres erreurs :*

7) Une voiture ne peut entrer dans le garage avec portes ouvrant ainsi.

8) Techniquement les murs de l'étage ne reposent pas sur des murs au rez-de-chaussée : ce qui implique un double système de poutre en plus de ceux du rez-de-chaussée pour les murs A et B ; mais ceci est déjà de la technique (?).

Avant de juger le fonctionnement de ce plan, il faudrait se demander s'il est constructible.

Correspondance entre façades et plans (à première vue et bien qu'il manque une façade) : elles ne correspondent pas et la partie bureau-bain ne doit pas avoir la hauteur sous plafond.

Il faudrait avoir un historique de cette maison : est-ce une maison neuve ou un agrandissement d'une existante...

#### Trouvé par les gosses depuis :

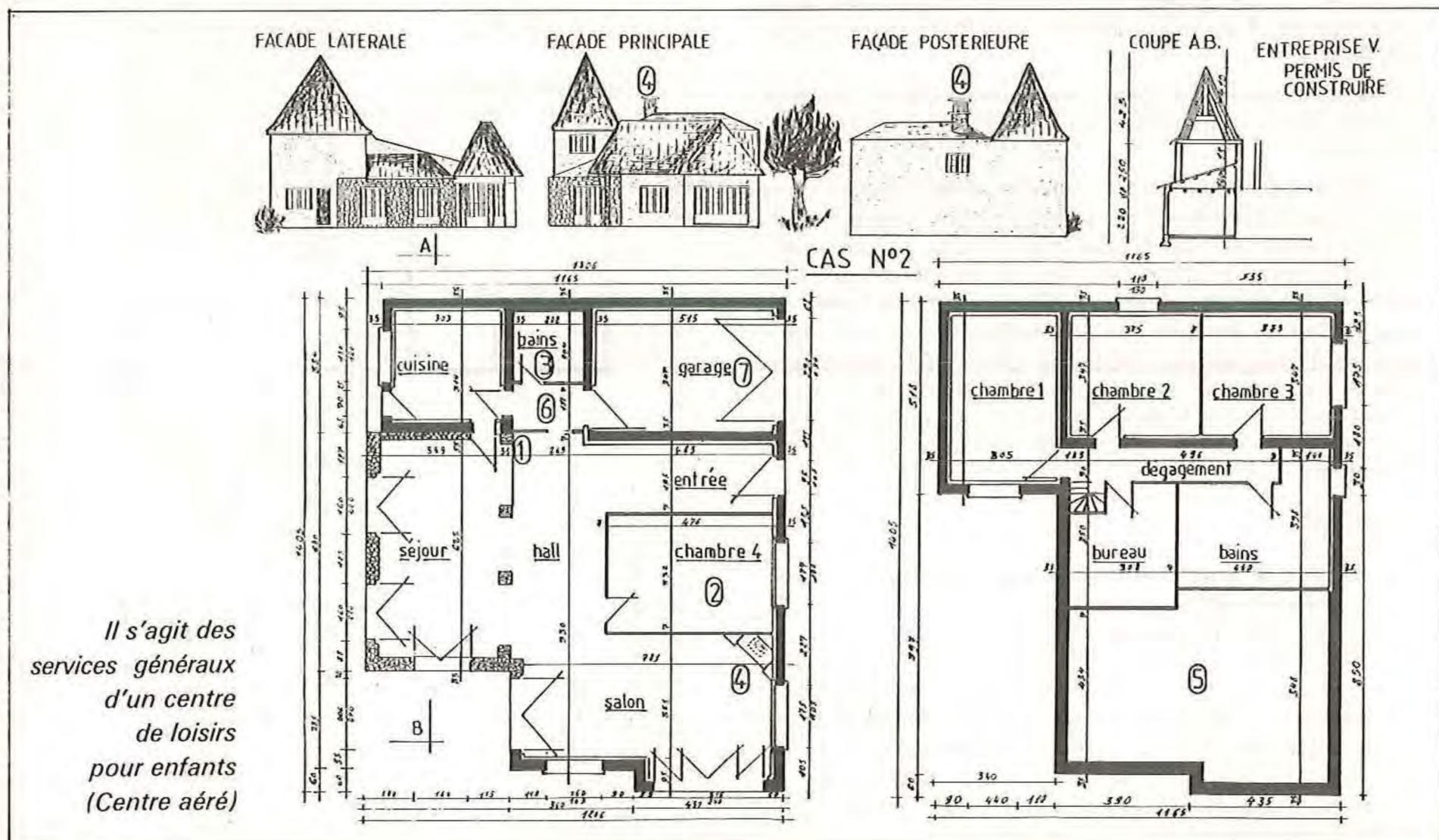
9) Aucune indication concernant l'orientation (rose des vents ou indication du nord).

10) Beaucoup de cotations s'avèrent contradictoires quand on prend la peine de les additionner et de les comparer.

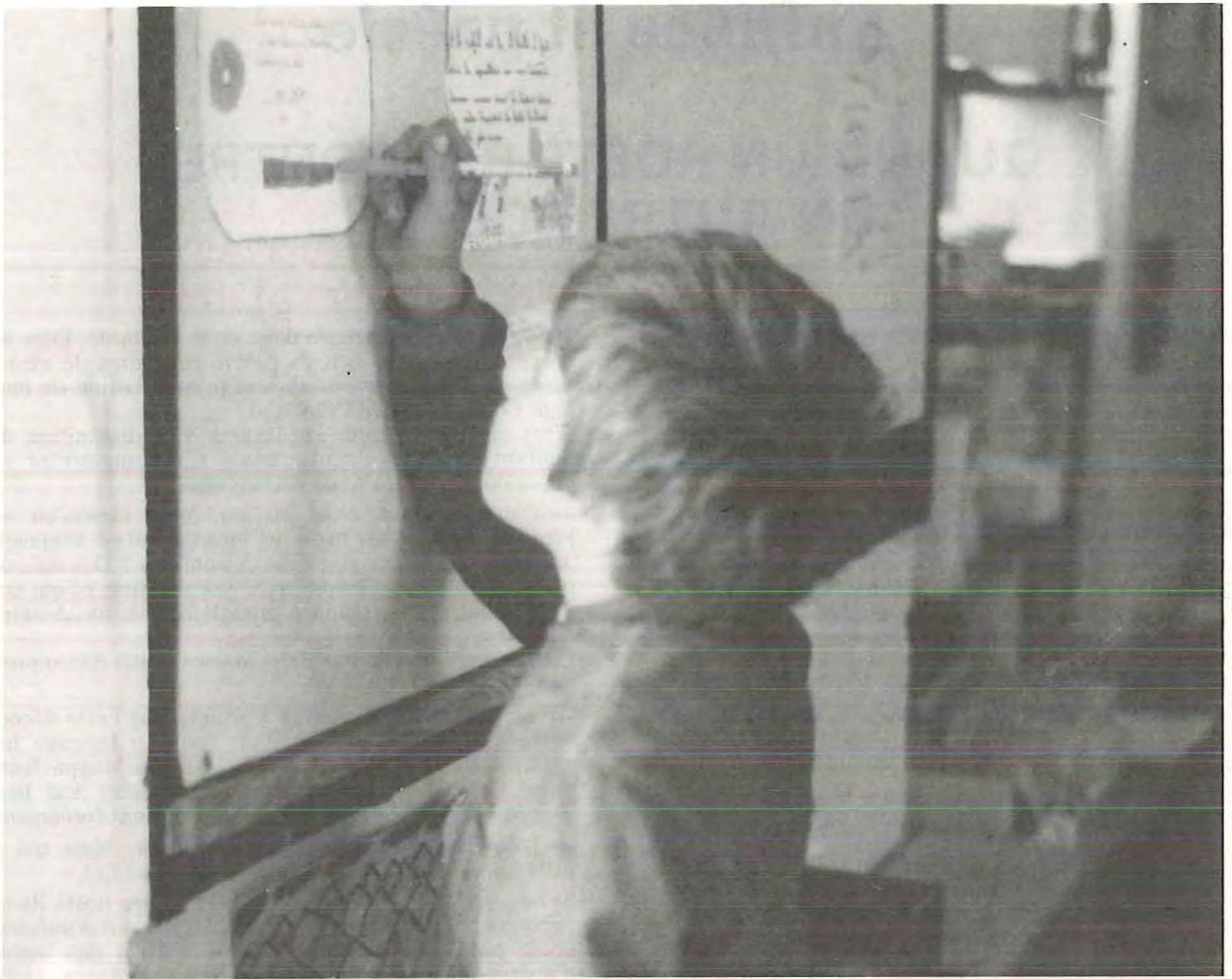
11) La porte-fenêtre à deux battants du salon ne peut s'ouvrir en même temps que la fenêtre. Elle est d'ailleurs mal représentée sur la façade latérale par une grande porte et une plus petite.

12) Si à l'étage, le dégagement était légèrement prolongé, il bénéficierait d'un éclairage naturel.

13) En 1, que représente ce trait entre les deux piliers ? Le moins que l'on puisse dire d'ailleurs est que toutes ces cotations à l'intérieur du dessin n'en facilitent pas la lisibilité !



*Il s'agit des services généraux d'un centre de loisirs pour enfants (Centre aéré)*



**Ah !**

Les pousser hors de leur enfance ?  
Les sortir de leur enfance ?  
Les priver de leur enfance ?  
Les laisser jouir de leur enfance ?  
Leur laisser vivre leur enfance ?

Tout ce qu'ils font sans nous.  
Tout ce que nous tuons.  
Tout ce qu'ils ne feront pas si nous démissionnons.

Ils ont faim.  
Ne pas les rassasier.  
Mais mettre les nourritures à leur portée.  
Toutes les nourritures.